

GUIDE – DEMANDE DE SUBVENTION AÉESG 2025

POUR : Vice-présidences aux finances (VPF) ou trésorier

OBJECTIF : Monter un dossier de subvention complet et conforme à la politique de l'AéESG

Ceci est un guide, pour plus d'information consulter la politique.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Projet étudiant organisé PAR et/ou POUR des membres de l'AéESG
- **Envoi du dossier en format PDF à : finances@aeesg.com avant le 14 novembre pour la session d'automne et le 1er avril pour la session d'hiver.**
- Le projet doit respecter toutes les politiques de l'AéESG

2. CONTENU OBLIGATOIRE DU DOSSIER

PARTIE 1 – Portrait de l'entité :

- Nom de l'association
- Nombre de membres
- Infos générales
- Budget annuel
- Historique des subventions AéESG

PARTIE 2 – Projets :

- Description du projet (académique, professionnel, vie étudiante)
- Nombre de participant·es
- Historique du projet si applicable
- Montant demandé
- Comparatif avec éditions passées si applicable
- Préciser sécurité, diversité, durabilité, etc.

3. CALENDRIER

- Sessions : Octobre (automne), Février (hiver)
- Guide publié minimum 30 jours avant la date limite
- Présentation orale obligatoire devant le comité de subvention

4. DÉPENSES ADMISSIBLES

ADMISSIBLES :

- Location de salle (à l'UQAM de préférence)
- Conférenciers
- Nourriture pour participant-es
- Matériel pédagogique

NON ADMISSIBLES :

- Alcool
- Nourriture pour organisateurs
- Services photos/vidéo
- Compétitions de cas

5. ÉVALUATION PAR LE COMITÉ

CRITÈRES PRINCIPAUX :

- Malus fresque : -10 % si non participation
- Premier cycle uniquement : -50 %
- Taille de l'association : -50 % (>500 membres) à 0 % (<50 membres)
- Représentativité des membres ESG : jusqu'à -40 %
- Professionnalisme : +20 % à -20 %
- Sécurité/valeurs : +20 % à -30 %
- Coorganisation : +20 % (2 assos), +30 % (3), +40 % (4 ou +)
- Participation aux événements de financement : Bonus possible

6. APRÈS ACCEPTATION

- Signature obligatoire de l'entente de subvention sous 15 jours
- Subvention versée après l'événement (sauf exception)
- Reçus/factures à fournir dans les 30 jours
- Pas de subvention si l'événement n'a pas lieu
- Non-respect des conditions = annulation possible

RAPPELS :

- Utiliser les fonds uniquement pour les projets approuvés
- Aucun ajustement si les coûts réels sont plus élevés
- Ne pas bénéficier personnellement des fonds
- Utiliser le logo et matériel de l'AéESG si requis